



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cure thermique - Remboursement des soins aux établissements thermaux.

Question écrite n° 23631

Texte de la question

M. Gérard Menuel interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement effectué à certains établissements thermaux concernant les soins apportés aux patients lors de leur cure thermique prescrite par leur médecin traitant. Plusieurs curistes accueillis dans ces établissements lui ont fait part du remboursement par la sécurité sociale de 5 soins journaliers prescrits par leur médecin, alors qu'ils n'en bénéficient que de 3. Si tel est le cas, comme de nombreux patients lui ont fait savoir, il lui demande quelles mesures vont être prises afin de vérifier l'exactitude de ces éléments et quelle conclusion elle entend en tirer.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23631

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8637

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)